



LE CAPITAL

Le capital est une notion centrale de l'analyse économique, mais difficile à cerner tant l'emploi du même mot recouvre des réalités différentes : capital physique, capital financier, capital fixe, capital circulant, capital juridique et comptable, ... Pour commencer par le plus simple : le capital physique est un ensemble de biens matériels (machines, bâtiments, ...) qui concourent à la production d'une entreprise. Le capital et le travail constituent (avec le sol, ou plus largement, les ressources naturelles) les deux principaux facteurs de production d'une entreprise ou d'une économie : l'utilisation du facteur " capital " permet d'accroître la productivité du facteur " travail ". Le capital physique d'une entreprise figure à l'actif de son bilan, sous la rubrique des immobilisations corporelles.

A côté du capital fixe, une entreprise dispose d'un capital circulant, c'est-à-dire une avance qui tourne au rythme du cycle de production. Cette avance a une expression monétaire : c'est le fonds de roulement de l'entreprise, un " fonds de caisse " qui permet de financer le décalage entre le décaissement des charges et l'encaissement des recettes. Elle correspond aussi à une réalité physique : ce sont des biens (matières premières, produits intermédiaires) qui sont détruits ou transformés au cours du cycle de production.

Enfin, la notion de capital désigne aussi le capital financier détenu par une entreprise ou un particulier. Les ressources financières d'une entreprise sont retracées au passif de son bilan : elles comportent des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les capitaux propres représentent le montant brut des fonds qui ont été apportés à l'entreprise, depuis sa création, par ses actionnaires, augmentés des bénéfices de l'entreprise qui ont été mis en réserve et diminués, le cas échéant, des pertes subies par l'entreprise, à quoi s'ajoutent, si nécessaire, des provisions constituées pour faire face à des risques ou charges prévisibles de l'entreprise. Les capitaux propres représentent la somme que les actionnaires sont susceptibles de perdre si l'entreprise connaît un revers de fortune mais qu'ils espèrent voir fructifier si l'entreprise est prospère.

Ce rapide tour d'horizon des diverses acceptions du terme " capital " serait incomplet si on n'y ajoutait deux notions complémentaires, créées par analogie, extension ou agrégation des concepts qui viennent d'être évoqués :

- Le capital au sens de la comptabilité nationale. En comptabilité nationale le capital *fixe* désigne le stock des biens acquis pour être utilisés pendant au moins un an dans le processus de production ; le capital *circulant* correspond aux consommations intermédiaires. La comptabilité nationale distingue aussi le capital *productif*, issu de l'investissement des entreprises et servant à la production directe de biens et services, et le capital *non productif*, issu de l'investissement des ménages (logements) et des administrations publiques (infrastructures, équipements collectifs), qui ne concourt pas directement à la production.

- Le capital humain. La notion de capital humain constitue une extension de la théorie du capital au domaine de la formation des hommes. Le capital humain d'un individu est le stock de ses capacités intellectuelles et professionnelles, source de ses revenus monétaires futurs. Ce stock s'accroît par des " investissements " (dépenses d'éducation,



de formation professionnelle, de santé), mais peut aussi se déprécier dans le temps (vieillesse, obsolescence des savoir-faire, ...).

S'il faut dégager des constantes de ces diverses acceptions du capital, on peut en mentionner trois :

- Le capital est un stock, dont la taille varie sous l'influence de flux contraires : investissements et amortissements dans le cas du capital physique ; bénéfices ou augmentations de capital d'une part, pertes d'autre part dans le cas des capitaux propres ; ...

- Le capital est issu de cycles antérieurs de production. Les machines qui entrent dans le capital physique ont dû être préalablement produites. Le bénéfice mis en réserve, qui vient augmenter les capitaux propres d'une entreprise, est le résultat d'un exercice antérieur.

- La constitution de capital passe nécessairement par la renonciation à une consommation immédiate : renoncer à des loisirs pour se former, et augmenter ainsi son capital humain ; renoncer à distribuer des dividendes pour mettre des bénéfices en réserve ; ... Cette renonciation se justifie par l'espoir d'une consommation future, donc de revenus futurs, plus élevés. On voit ici que la rémunération du capital est la condition même de son existence.

Bibliographie

- *Dictionnaire d'histoire, économie, finance, géographie* (sous la direction de F. TEULON), collection Major.
- R. Barre, *Économie politique*, tome 1, coll. Thémis, PUF.